



ÉDUCATION

Enseignement supérieur

Le Département agit pour les étudiants de l'Indre en soutenant l'enseignement supérieur et en aidant financièrement les élèves.

Le Département soutient l'enseignement supérieur dans l'Indre afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'une offre de qualité, proche et accessible. C'est non seulement un enjeu majeur pour les Indriens mais également un enjeu d'attractivité.

Développer l'enseignement supérieur

Le Département encourage le développement de l'enseignement supérieur dans l'Indre en participant au financement du Centre d'études universitaires, antenne délocalisée de l'Université d'Orléans. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la convention Région-Département.

Le Département soutient également financièrement :

- l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI)
- l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation)
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers - Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFSI - IFAS)
- l'Ecole Internationale de Composition de Musique à l'Image (EICMI)

Les bourses d'enseignement supérieur

Le Département attribue des bourses pour les étudiants fiscalement dépendant de l'Indre et déjà titulaires d'une bourse nationale (CROUS). Pour l'année 2026, l'aide accordée par le Département est d'un montant de 295 €.

1 - Télécharger le justificatif de l'établissement

2 - Faire sa démarche en ligne (ouverture des demandes au mois de décembre)

De plus, le Département poursuit en 2026 l'**attribution de bourses aux étudiants ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au baccalauréat**. Le règlement départemental prévoit d'attribuer cette bourse aux titulaires d'une mention "bien" ou "très bien" qui poursuivent des études post-baccalauréat et s'inscrivent dans un parcours de formation.

Le bachelier doit également être fiscalement dépendant du département de l'Indre au cours de l'année scolaire de Terminale.

Le montant de la bourse aux bacheliers est de 150 € pour une mention "bien" et de 200 € pour une mention "très bien".

CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE

**Direction de l'Éducation et des
Transports**

Cité Administrative
36000 Châteauroux

02 54 08 37 67

Itinéraire

Courriel

Site internet



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36